



Conseil Municipal du 30 août 2024

Compte rendu

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi trente août, le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 août, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie de MERLINES sous la présidence de M. Pascal MONTIGNY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	11
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	1
Nombre de conseillers municipaux absents	3

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs BANETTE Jean-Louis, CORRIGET Claudine, DA COSTA Francis, GODEFROY Stéphane, LACHAUD Michel, LEMAIRE Philippe, MONTEIL Corinne, MONTIGNY Pascal, REBEIX Maurice, ROCHE Jean-Noël, STASZCZYK Joseph

ABSENT(S) REPRESENTE(S) :

Mme BESNARD Violette donne pouvoir à Mme MONTEIL Corinne

ABSENT(S) :

Mr. FAURE Cyril

Mr. PAMPOULY Thomas

Mme LOURADOUR Sandra

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H00

a. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Claudine CORRIGET est proposée secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AJCE

Mr le Maire rappelle que l'organisation du bal de la fête patronale nécessite la présence d'agents de sécurité afin d'assurer le bon déroulement de celui-ci.

Il propose un soutien financier de 200€ à l'association ayant organisé le bal, afin de l'aider à rémunérer la prestation de la société à laquelle ils ont fait appel.

Il est procédé au vote

Adopté à l'unanimité

REPRISE DE CONCESSION AU CIMETIERE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de rétrocession, à titre gracieux, de la concession perpétuelle n°284 située dans le colombarium.

Après en avoir délibéré, il est procédé au vote.

Adopté à l'unanimité

TRANSFERT AU DEPARTEMENT DE LA PROPRIETE DU COLLEGE RENE PERROT

M. le Maire expose au Conseil Municipal le souhait du Conseil Départemental de se voir transférer la pleine propriété du collège René Perrot (terrain + bâtiments), à savoir les parcelles cadastrées section B n°1739 (d'une surface de 2 560m²) et B n°1747 (d'une surface de 2 108m²).

La commune n'ayant aucun intérêt à conserver dans son patrimoine le collège René Perrot, il est proposé de répondre favorablement à la sollicitation du Conseil Départemental de la Corrèze.

Les frais de rédaction et de publication de l'acte notarié constatant le transfert seront à la charge du Conseil départemental.

Mr le Maire propose donc au Conseil municipal d'approuver le transfert en pleine propriété et à titre gratuit des parcelles sus citées, constituant l'emprise du collège.

Après en avoir délibéré, il est procédé au vote.

Adopté à l'unanimité

EXONERATION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES

Mr le Maire expose au Conseil municipal la mise en place du nouveau zonage France Ruralités Revitalisation à partir du 1^{er} juillet 2024, qui entraîne la modification de certains régimes d'exonération préexistants.

Afin de conserver l'exonération de THRS sur notre commune, Mr le Maire expose les dispositions du III de l'article 1407 du code général des impôts. Une nouvelle délibération doit donc être prise pour le maintien de cette exonération.

Après en avoir délibéré, il est procédé au vote.

Adopté à l'unanimité

AMENAGEMENTS DE SECURITE AUX ABORDS DE L'ECOLE

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal le montant des différents travaux réalisés aux abords de l'école primaire afin d'assurer la mise en sécurité des usagers :

- RMCL : 5 445€
- PSMS : 5 782,50€
- TOTAL : 11 227,50€ HT

Mr le Maire propose de solliciter une aide du Conseil Départemental au titre des amendes de police. Le montant de cette aide correspondra à 35% du montant des travaux, soit 3929,60€.

Il restera donc, à charge pour la commune, la somme de : 7 297,90€

Après en avoir délibéré, il est procédé au vote.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

I. Point sur les différents travaux en cours et à venir.

- Sécurité devant l'école primaire
- Voirie 2025
- Logements intergénérationnels
- Lotissement des Rouchauds
- Garages
- Sinistres (candélabre église/ panneau stop carrefour)

II. Abri bus

Une réflexion est menée sur l'installation d'un abri bus dans la cour de la gare, à la suite de la demande d'usagers des transports en commun.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et des questions diverses ayant été traités, M. le Maire lève la séance à 22H30.